

DMA Cinéma d'Animation

- Conditions :
- Peuvent présenter leur candidature les élèves ayant obtenu :
 - le baccalauréat STI Arts Appliqués
 - le brevet de technicien dessinateur maquettiste option arts graphiques

Les élèves préparant actuellement les diplômes ci-dessus devront justifier de la réussite à l'examen à la session de juin 2010 pour finaliser leur inscription.

Peuvent également présenter leur candidature tous les autres bacheliers à condition d'être inscrits ou d'avoir suivi après le baccalauréat (ou brevet de technicien) une classe de Mise à Niveau en Arts Appliqués (exceptionnellement une prépa artistique).

Modalités d'inscription

- Phase d'information :
dès décembre 2009
- consultation de notre site Internet (saintegenevieve6.org)
 - consultation de sites spécialisés d'arts appliqués
 - visites des Salons :
 - Salon des formations artistiques le 29 et 30 janvier 2010
 - Salon de l'ADREP le 29 et 30 janvier 2010
 - nos Portes Ouvertes samedi 06 février 2010 de 10h à 18h

Phase d'inscription : sur le site admission-postbac.fr après inscription saisie du vœu « préparation au DMA Cinéma d'Animation au LTP Sainte Geneviève ».
et saisie de la candidature du 20 janvier au 20 mars 2010

Phase de constitution et d'envoi du dossier de candidature entre le 22 mars et le 02 avril 2010

Tout candidat devra constituer un dossier de candidature comprenant en plus du dossier « standard » APB (voir site admission-postbac.fr) les **PIECES SPECIFIQUES DEMANDEES PAR LTP SAINTE GENEVIEVE** :

- un chèque de 30€ à l'ordre de l'Institut Sainte Geneviève correspondant aux frais de l'entretien (chèque retourné après le 10 juin 2010 à tous les candidats n'ayant pas été convoqués à un entretien)
- une enveloppe timbrée avec l'adresse pour le retour éventuel du chèque
- une photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou carte de séjour)

- un dossier artistique de 4 à 8 pages (recto seulement) de format A4 (21 X 29,7cm) comprenant un montage de photocopies (en réduction) :

2 pages avec des croquis de modèles vivants habillés ou non, en pose et en action

1 à 2 pages avec des croquis d'animaux

1 à 2 pages avec des croquis d'espaces intérieurs et extérieurs en perspective

0 à 2 pages libres : paysages, volumes, maquettes ou encore des captures d'écran de réalisations audiovisuelles etc...

Remarque : Les originaux des pièces du dossier devront être montrés lors de l'entretien

Le **dossier complet** devra être envoyé au plus tard le 02 avril 2010.

Phase de présélection :	La commission d'admission examinera tous les dossiers complets parvenus début avril. Les candidatures seront classées en deux catégories - candidats qui seront convoqués à l'entretien avec un jury - candidats refusés au vu de leur dossier scolaire et artistique
Phase des entretiens	Les entretiens seront organisés entre le 26 avril et le 20 mai 2010. Les candidats seront déclarés soit admissibles, soit refusés. Aucune information ne sera donnée avant le 10 juin 2010.
Classement des candidatures	Entre le 20 et 24 mai 2010, la commission d'admission procédera au classement de tous les candidats déclarés admissibles par ordre de mérite. Le 24 mai 2010 au plus tard, notre établissement communiquera cette liste au portail APB.
Jusqu'au 04 juin 2010	Les candidats ont jusqu'au 04 juin 2010 pour classer définitivement leurs vœux.
Phase de réponses du 10 au 13 juin 2010 du 24 au 27 juin 2010 du 15 au 18 juillet 2010	Lors de la 1 ^{ère} phase de réponses de l'APB, plusieurs cas sont à envisager : a) le portail APB propose au candidat l'admission au LTP Sainte Geneviève sans aucune information concernant un quelconque classement dans un vœu supérieur → le candidat ne peut répondre que par OUI DEFINITIF ou DEMISSIONNER de la procédure

- b) le portail APB propose au candidat l'admission au LTP Sainte Geneviève avec l'information concernant un ou plusieurs classement(s) pour un (des) vœu(x) supérieur(s). Le candidat dans ce cas peut répondre par :
- OUI DEFINITIF (il annule dans ce cas tous ses vœux supérieurs)
 - OUI MAIS en maintenant tous les classements supérieurs ou en éliminant certains → dans ce cas son « admission provisoire » dans notre école est maintenue jusqu'à la prochaine phase de réponses
 - NON MAIS → dans ce cas, il annule sa candidature au LTP Sainte Geneviève et maintient uniquement ses classements pour les vœux supérieurs.
- c) le portail APB indique au candidat qu'il est « classé » pour son vœu à Sainte Geneviève (avec ou non une proposition d'admission pour un vœu inférieur) → dans ce cas, le candidat peut soit annuler son vœu pour Sainte Geneviève, soit attendre la phase suivante pour voir l'évolution des classements.

Remarque : Lors de la 3^{ème} et dernière phase des réponses, le candidat ne peut pas répondre par un « OUI MAIS ».

Phase d'inscription
dans l'établissement

Dès que le candidat a répondu un OUI DEFINITIF, il doit nous faire parvenir dans un délai de **7 jours** :

- un chèque d'acompte de 300€
- une fiche d'inscription au LTP Sainte Geneviève (à télécharger en cliquant ici à partir du 10 juin 2010) avec ses coordonnées complètes et l'acceptation du Règlement intérieur (consultable sur notre site).

Et pour finaliser son inscription, il doit nous faire parvenir dès l'obtention, les résultats aux examens (bac ou brevet de technicien) par courrier **et** par fax 0142842500 ou email isgplt@wanadoo.fr. En cas d'échec à l'examen, son inscription en DMA est annulée et le chèque d'acompte restitué par courrier (sauf pour le candidat de Tle STI Aa qui souhaite le redoublement dans notre établissement).

Procédure complémentaire

En cas de places vacantes, les candidats non-inscrits dans la procédure APB 2010 ou les candidats n'ayant pas choisi notre école peuvent présenter leur candidature.

L'indication des places éventuellement disponibles sera communiquée sur notre site à partir du 28 juin 2010.

Dans le cas de places vacantes, les candidats éventuels devront nous contacter pour connaître le détail de la procédure complémentaire de sélection et d'inscription.

Mise à jour le 19 janvier 2010